

FORMATION JURIDIQUE

RESPONSABILITÉS DU PERSONNEL SOIGNANT

Format d'intervention

 Présentiel

Mode d'intervention

 Intra

Votre secteur d'activité

S Sanitaire

Vous êtes

Professionnel de santé, médecin, infirmier(e), aide-soignant(e), sage-femme/maïeuticien.

Date et lieu

 Sur demande

• 1 jour : 9h00– 17h00

Tarifs

 Devis sur demande

Référence LY112

PRÉSENTATION

Vous êtes un professionnel de santé. Vous souhaitez connaître et maîtriser les risques de responsabilité inhérents à votre exercice professionnel. Cette formation vous permettra d'aborder de manière très concrète les mécanismes d'engagement de la responsabilité des soignants et vous donnera les clés pour limiter les risques de mises en cause.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- **Identifier** les risques de responsabilité auxquels vous expose votre profession et savoir les éviter.
- **Distinguer** les conditions de mise en jeu de la responsabilité et adopter les bons réflexes en cas de difficultés.

PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

INTERVENANT

Cette formation est animée par un juriste spécialisé en droit de la santé.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Approche pédagogique basée sur l'interrogation des stagiaires et le travail collaboratif.
- Contenus et illustrations axés sur la pratique des soignants.
- Personnalisation des contenus en fonction du profil des stagiaires annoncés

PROGRAMME

1- Introduction

- Diffusion d'une vidéo motion de présentation de la thématique
- Distinction responsabilité civile / responsabilité pénale / responsabilité ordinale
- Présentation du cas pratique qui servira de fil rouge tout au long de la journée

2 – La responsabilité civile des soignants

- Qui est responsable de quoi ?
- Quelles sont les voies de recours à la disposition de la victime ?
- Quelle indemnisation pour les patients ?
- Quel est le rôle de l'assureur ?

3 – La responsabilité pénale des soignants

- Les notions d'auteurs direct et indirect
- Les notions de faute intentionnelle / non intentionnelle
- Le déroulement de l'instance pénale
- Le rôle de l'assureur

4 – La responsabilité ordinale des soignants

- Obligation d'inscription à l'ordre
- Procédure ordinale et sanctions ordinales

5 – Sécuriser son exercice professionnel

- Les outils indispensables à la protection des professionnels et à la bonne défense de leurs intérêts.

6 – Evaluation des acquis

- Un cas pratique final permettant de vérifier et le cas échéant compléter les acquisitions des stagiaires.

EVALUATION

Tout au long de la formation des exercices ou des quiz permettent d'évaluer l'acquisition des connaissances et des compétences et l'atteinte des objectifs. Une évaluation de la satisfaction des participants est recueillie en fin de formation

[Je demande un devis](#)



formation.santesocial@relyens.eu



+33 (0)4 72 75 50 15

Relyens Mutual Insurance

18 rue Edouard Rochet - 69372 LYON Cedex 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)4 72 75 50 25 - www.relyens.eu

Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes
Entreprise régie par le code des assurances - 779 860 881
RCS Lyon

Organisme de formation professionnelle déclaré sous
le n° 82690051369 auprès du Préfet de région
N°TVA Intracommunautaire : FR 79779860881

